

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2021**

Le 14 janvier 2021 à 18 heures 30, Se sont réunis à la salle associative, les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA
Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, 7 janvier 2021,
Convocation publiée le 07/01/2021

Étaient présents : BEAUGENDRE Laurence, COLLIN Yves, CORNU Thierry, DUBOIS Anita, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, GUERINEL Daniel, LE GALL Vincent, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GALLE Ronan,

Absents :

Procuration : de GALLE Ronan à LE GALL Vincent

Monsieur Thomas Sylvain est nommé secrétaire de séance

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE EST ADOPTE A L'HUNANIMITE

Madame Le Maire fait l'appel des membres du conseil et déclare la séance ouverte

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT – ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE
2020-2021**

Délibération 2021 – 01

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint Christophe De Valains ne possédant pas d'école publique, une délibération doit être prise chaque année pour la participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques.

Cette contribution est obligatoire pour les classes maternelles et élémentaires

Madame Le Maire expose les modalités de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques.

Montant de la contribution :

1. Egal au coût de fonctionnement de l'école publique de la commune d'accueil ;
2. Peut être inférieur à ce coût ou limité au coût moyen départemental dans le cas où la commune d'accueil le décide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Madame Le Maire :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT – ECOLES PRIVEES

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Délibération 2021 – 02

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint Christophe De Valains ne possédant pas d'école publique, une délibération doit être prise chaque année pour la participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles privées qui en font la demande.

Monsieur Le Maire expose les modalités de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles privées hors contrat d'association.

Montant de la contribution :

1. Plafonné au coût moyen départemental dans le cas où le coût de fonctionnement de l'école publique de la commune d'accueil est supérieur ;
2. Limité au coût de fonctionnement de l'école publique de la commune d'accueil s'il est inférieur au coût moyen départemental
3. Egal au coût moyen départemental si la commune d'accueil n'a pas d'école publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Madame Le Maire et décide de l'appliquer aux élèves des classes élémentaires et maternelles.

RENOUVELLEMENT CONVENTION MULT-SERVICES FGDON

Délibération 2021 – 03

Madame Le Maire indique aux membres du conseil que la convention multi-services passée avec le FGDON – Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles est arrivée à son terme le 31/12/2020.

Madame Le Maire détaille l'objet de cette convention ainsi que le montant de la participation financière annuelle qui s'élève à 95€.

Madame Le Maire propose la reconduction de ladite convention pour la période 2021-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer cette convention avec FGDON et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

DEVIS DE DERATISATION ET DESOURISATION DES RESEAUX EP ET EU

Délibération 2021 – 04

Madame Le Maire présente au conseil un devis de la société HCE (SARL Hygiène, Conseil, Environnement) concernant la dératisation et la désourisation des réseaux EU et EP de la commune.

- Tarification proposée : montant annuel forfaitaire (2 passages) 160.00 €HT soit 192 €TTC.
- Traitement de dératisation des particuliers de la commune 380.00 €HT soit 456.00 €TTC.

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis et charge Madame Le Maire de signer le devis.

DEVIS TRAITEMENT DE DESTRUCTION DES FRELONS EUROPEENS A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Délibération 2021 – 05

Madame Le Maire présente au conseil un devis de la société HCE (SARL Hygiène, Conseil, Environnement) concernant le traitement de destruction des frelons européens à la charge de la commune.

Propositions :

- Prise en charge par la commune de la destruction des nids de frelons européens à hauteur de 4 interventions par an,
- L'intervention sera facturée forfaitairement 80.00 €HT soit 96.00 €TTC

Le conseil à l'unanimité accepte ces propositions.

DEMANDE DE M. CORNU POUR DES CAMERAS

Délibération 2021 – 06

Monsieur CORNU quitte la salle avant le début des discussions.

Madame Le Maire présente au conseil un courrier de Monsieur Thierry CORNU concernant une demande d'autorisation de caméras de surveillance.

Il est précisé que les caméras de surveillance filmeraient le chemin communal.

Madame Le Maire informe le conseil qu'elle a pris contact avec les services de la Préfecture qui lui ont précisé qu'un particulier n'avait pas l'autorisation de filmer un espace public.

Madame karine SOTO avait également pris des renseignements et confirme les informations énoncées par Mme Le Maire et précise que le conseil n'a pas à se prononcer sur ce sujet.

En conclusion, le conseil municipal n'est pas décisionnaire et que seule la Préfecture a le pouvoir de délivrer cette autorisation.

DEMANDE DE M. CORNU POUR ENTRETIEN DES ROUTES

Délibération 2021 – 07

Plusieurs routes de la commune sont en mauvais état et les enrobés seraient à refaire.

Madame Le Maire propose que la commission voirie se réunisse et établisse un état des lieux des diverses routes nécessitant une réfection.

Suite à cet état des lieux, des devis comparatifs seront demandés à plusieurs entreprises et une priorisation sera établie (étalement ou intégralité des travaux).

Le conseil municipal à l'unanimité décide de convoquer la commission voirie pour suite à donner.

COMPTE RENDU - Conseil Municipal 14 Janvier 2021 Commune de St-Christophe de Valains

STATIONNEMENT DES CARS EN CENTRE BOURG LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Délibération 2021 – 08

Madame Le Maire informe le conseil de la difficulté et du danger que représente le stationnement des cars dans le centre du bourg le mercredi et le samedi.

En effet, ces deux jours, le car de la navette de Fougères Agglomération ainsi que le car scolaire se trouvent en stationnement à la même heure dans le centre du bourg. Si des voitures sont stationnées sur le petit parking près de l'église, les cars doivent stationner sur la voie de circulation. Danger pour les véhicules qui entrent dans le bourg, mais également et surtout pour les enfants qui descendent du car scolaire.

Madame Le Maire propose de prendre un arrêté interdisant le stationnement sauf au bus sur ce petit parking.

Le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention approuve cette proposition.

DEVIS COMAT&VALCO

Délibération 2021 – 09

Plusieurs références présentées :

- Panneau d'interdiction de stationner sauf bus : **149.00€ HT**

- Panneaux indiquant l'interdiction d'accès aux véhicules à moteur.

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil que des arrêtés municipaux avaient été pris pour interdire la circulation des véhicules à moteur sur les sentiers de randonnée pédestre. Cependant, force est de constater que ces chemins sont très régulièrement fréquentés par des motos et des quads. Ces passages réguliers de véhicules motorisés gênent le passage paisible des piétons et cavaliers, et dégradent l'assiette du sentier et ses abords : **452.00€ HT**

- Isoloir : Madame Le Maire informe le conseil que se tiendra au mois de juin une double élection. Il est donc nécessaire de prévoir le matériel électoral nécessaire. La commune dispose déjà de 2 urnes mais d'un seul isoloir. Proposition de commander un isoloir électoral pour PMR : **260.00 €HT**

Le montant du devis frais de conditionnement inclus s'élève donc à **910.00 €HT**

Le conseil valide ces propositions et autorise Mme Le Maire à signer le devis s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2021 – 10

- a) **Demande de M. ATZENHOFFER** : Monsieur ATZENHOFFER locataire 2 Rue du sabotier a demandé à Mme Le Maire si la commune accepterait de reprendre ses meubles lors de son départ. Le conseil n'est pas intéressé par la reprise des meubles.
- b) **Effacement de réseaux** : Monsieur Sylvain THOMAS indique aux membres du conseil que dans certains villages de la commune (ex : Les basses cours, La Servais) les effacements des réseaux n'ont pas encore été réalisés. Proposition de demander des études et devis pour la réalisation. Accord de principe du conseil.
- c) **Décoration de Noël et sapin** : Il est proposé de prévoir au budget 2021 les crédits nécessaires pour l'acquisition de nouvelles décorations de Noël, et la plantation d'un sapin : Le conseil valide la proposition.
- d) **Bulletin** : 2 possibilités, transmettre une maquette du bulletin achevée à -Artisa Imprim pour impression ou demander à -Artisa Imprim de finaliser le bulletin à partir des documents fournis. Le conseil valide la seconde solution, demander à -Artisa Imprim la finalisation du bulletin par 7 voix pour et 4 abstentions.
- e) **Point de collecte des ordures ménagères et sacs jaunes** : Monsieur Sylvain THOMAS propose de demander des devis pour que les points de collecte soient sur dalle béton ou sur enrobés. Il est demandé également s'il est possible de rajouter à ces points, le cabanon situé à la Basse Haye. Proposition retenue, des devis seront présentés lors d'un prochain conseil.
- f) **Assainissement** : Monsieur Thierry CORNU présente un point de situation de la station, il précise qu'un tuyau fuit et qu'il est nécessaire de le changer. Le Tuyau est en stock, Monsieur LEBOSSÉ qui intervient pour l'entretien des espaces extérieurs de la commune est d'accord pour effectuer le remplacement. Le conseil décide que 2 personnes devront accompagner M. LEBOSSÉ le jour de l'intervention.
- g) **Vitrine** : proposition de rendez-vous le jeudi 28 janvier à 11h00 pour la pose de la nouvelle vitrine



La séance est levée à 20h45